Ville de Mirecourt

Mirecourt Magazine

Magazine d'informations municipales • n°4

Automne 2015

www.mirecourt.fr

Dans ce Numéro

Vie démocratique

- Edito ..... p 3
- Conseils des jeunes / des sages ..... p. 8
- Intercommunalité ..... p. 18
- Tribunes ..... p. 19
- Conseils citoyens ..... p. 20

Vie Sociale

- Scolaire ..... p. 6
- Affaires sociales ..... p. 7
- Commémoration guerre 14/18 ..... p. 16

Cadre de vie

- Dossier : l'éclairage public ..... p. 4 - 5
- Travaux : le COSEC ..... p. 9
- Les services techniques ..... p. 10
- Vosgelis ..... p. 12

Vie animée

- Sport ..... p. 13
- Culture ..... p. 14
- Portfolio ..... p. 17

Mirecourt Magazine

La reproduction même partielle des articles est interdite.

Hôtel de ville - rue Général Leclerc - 88500 Mirecourt
communication@mirecourt.fr

Direction de la publication : Yves Séjourné
Conception et suivi de production : Fabien Malleret
Rédaction : membres du Conseil Municipal
Crédits photos : conseillers municipaux
Impression : Flash & Fricotel EPINAL
Tirage 3000 exemplaires

Flash et Fricotel . Epinal PEFC 10-31-1748 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Brèves

Participation citoyenne

Une convention entre la gendarmerie et la police municipale, en partenariat avec la population, a été signée pour davantage de sécurité. Le dispositif est acté depuis début mai.

Pompiers à l'honneur

Le 14 juillet, trois pompiers du Centre de Secours ont reçu la médaille de la Ville pour le sauvetage d'une famille lors d'un incendie le 24 mai.

Congrés départemental de la Médaille militaire

250 titulaires de la Médaille militaire se sont réunis le 6 juin à Mirecourt pour un congrès départemental particulièrement animé.

Restos du cœur

Plus de 200 bénévoles ont assisté à l'assemblée générale départementale qui s'est tenue le 17 septembre à l'Espace Flambeau.

Val du Madon : un nouvel hôpital va sortir de terre

Enfin ! Le projet a pris forme : plans, financements, autorisations, les choses se mettent en place. Le programme défini en décembre dernier avec les partenaires de l'opération, le Département des Vosges et l'Agence Régionale de Santé est à ce jour respecté à la lettre. Le permis de construire est en instruction et dans le même temps le schéma du financement est pratiquement arrêté, les autorisations d'emprunter ayant été acquises.

Le programme de travail reste chargé avant les premiers travaux : rédaction des documents de définition des ouvrages et des contrats pour les entreprises, choix de ces dernières et planification des tâches. Nous resterons donc particulièrement vigilants afin que le travail des techniciens puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles, dans le respect des délais qu'avec les partenaires de l'opération nous avons fixés.

Sincérité - Fraternité - Mouvement

Nous avons connu un bel été propice à l'organisation de manifestations. Bénéficiant de ces excellentes conditions climatiques, elles ont remporté de très jolis succès populaires. Aussi je tiens à remercier chaleureusement les organisateurs bénévoles, élus et agents de la Ville qui ont œuvré pendant ces trois mois pour nous offrir ce programme varié et de qualité.

Au cours de ces 6 derniers mois, des décisions importantes ont été prises par vos élus.

Le 19 mars, la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural avec les Communautés de Communes de Neufchâteau, Vittel, Châtenois et Bulgnéville, dont la présidence a été confiée à Jean-Luc COUSOT. Cette structure permettra à l'Ouest des Vosges de développer des projets de territoire en commun.

Le 20 mai, le comité syndical du SIVoM de l'agglomération mirecurtienne a décidé sa dissolution après plus de cinquante ans d'existence. Les compétences assainissement et lutte contre les inondations seront transférées à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2016.

Le 2 juillet, la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt a franchi une nouvelle étape dans sa construction, suite à la décision des conseillers communautaires d'élargir les compétences du bloc intercommunal avec l'assainissement, l'entretien des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations, les équipements sportifs (stades d'Hymont, de Mirecourt et de Poussay, terrains de tennis de Mattaincourt et Mirecourt, gymnases de Mattaincourt et Mirecourt et piscine de Mirecourt) et aire d'accueil des gens du voyage.

Au plan communal, le conseil municipal a décidé de garantir l'emprunt d'un million d'euros contracté par l'IME du Beau Joly pour la reconstruction de ses locaux. Ainsi, ce projet en gestation depuis plusieurs années pourra aboutir et assurer la pérennité de ce site auquel nous sommes très attachés.

La municipalité a également décidé de céder plusieurs actifs immobiliers de manière à dégager des ressources nécessaires afin d'envisager la rénovation urbaine de la place de Gaulle.

Au cours de cette période, nombre d'événements ont eu lieu qui vont apporter des bouleversements à plus ou moins court terme.

En juillet, la loi #NOTRe fixant les règles applicables en matière de révision des périmètres territoriaux a été votée par le Parlement et le Sénat. Les directives de cette loi ont remis en cause le processus de fusion avec la Communauté de Communes de Dompaire vers lequel nous nous dirigions. Celle-ci conserverait son indépendance, alors que notre Communauté de Communes pourrait être contrainte de fusionner. Nous étudions donc de nouveaux rapprochements sur lesquels je ne suis pas actuellement en mesure de vous communiquer de plus amples informations.

En août, l'arrivée massive de réfugiés à nos frontières nous confronte à de nouvelles responsabilités : accueillir aujourd'hui des enfants, des femmes et des hommes victimes de la barbarie, accueillir demain des enfants, des femmes et des hommes victimes des dérèglements climatiques... Nous devons leur tendre la main.

Les réunions de quartier au mois de novembre prochain nous permettront d'aborder avec vous tous ces sujets et ceux qui vous tiennent plus particulièrement à cœur. Au plaisir de vous y rencontrer.

Le maire, Yves Séjourné

Dossier

Pleins feux sur l'éclairage public !

20% de gaz à effet de serre, 20% d'énergies renouvelables, 20% d'efficacité énergétique : le concept du 3 x 20 est né en 2008 avec comme objectif le cap de 2020. Et depuis, ce concept a guidé le travail des législateurs de l'Union européenne. En France, c'est le Grenelle de l'Environnement qui a doté notre pays des règles et des outils nécessaires pour atteindre le 3 X 20 en 2020.

Eclairer juste

En cette année 2015, il est opportun de faire le point sur les défis posés par l'éclairage public et les démarches à entreprendre pour y faire face, du diagnostic à la mise en œuvre des solutions.

Eclairer comme il faut, où il faut, quand il faut, pour réduire la facture énergétique, assurer la qualité de vie des citoyens et préserver la nature (sans oublier la pollution lumineuse) est devenu un leitmotiv.

N'oublions cependant pas dans ce débat essentiel la sécurité des personnes et des biens et rappelons-nous que les économies en matière d'éclairage représentent un taux de retour sur investissement parmi les plus rapides.

Le cadre législatif : les lois Grenelle

En octobre 2008, les députés et les sénateurs ont voté une loi, Grenelle 1, qui programmait la mise en œuvre des premières mesures. En 2009, les lois Grenelle 2 et 3, plus techniques et plus détaillées, ont défini l'application de nouvelles règles pour les bâtiments, les transports, l'agriculture et la gouvernance, avec des objectifs pour 2010, 2012, 2020... Ces mesures concernent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la réduction des déchets, la promotion de l'agriculture biologique. Elles touchent donc les secteurs des transports, de l'habitat, de la consommation, mais aussi ceux de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la citoyenneté.

La transition énergétique : à chacun d'agir

Citoyens, entreprises, collectivités locales..., chacun peut agir pour un nouveau modèle de développement, grâce à la loi de transition énergétique qui a été publiée au Journal officiel du mardi 18 août. « *Le mouvement est désormais irréversible* » a déclaré Ségolène Royal lors d'une conférence de presse. Rénovation énergétique, voitures électriques, compteurs intelligents, la loi est un mode d'emploi pour l'action.

Dossier

Pleins feux sur l'éclairage public !

Une directive européenne sur les ampoules

Comme les ampoules à incandescence, les ampoules halogènes vont aussi être supprimées pour laisser la place aux ampoules ayant un label énergétique supérieur ou égal à B.

La Commission européenne a décidé d'interdire la vente des lampes domestiques énergivores et non directionnelles (excluant les ampoules spot). Cela interviendra par étapes s'échelonnant du 1er septembre 2009 au 1er septembre 2016. Les ampoules non claires (opales, blanches, dépolies...) et les ampoules de forte puissance, suivant leur classe énergétique, seront les premières concernées.

Cette directive est à la fois bénéfique pour l'environnement et pour le consommateur, car les ampoules à économie d'énergie permettent d'économiser aussi de l'argent et du CO2. Aujourd'hui, vous disposez d'un très large choix de lampes à économie d'énergie (fluocompactes et LED).

Même si ces ampoules sont plus chères, elles s'amortissent pour la plupart au cours de la première année d'utilisation, et engendrent des économies vraiment conséquentes par la suite.

Combien ça coûte ?

L'éclairage public, c'est :
- 41 % de la consommation électrique de la ville
- 37 % de la facture totale d'électricité
- 16 % de la consommation de la ville, toutes énergies confondues
- 77.867 € en 2013, 75.091 € en 2014

Quelques chiffres sur votre éclairage public

1.400 points lumineux pilotés par 32 armoires
3 types d'ampoules (à sodium haute pression, à vapeur de mercure, LED)

Depuis leur mise en service par l'ancienne municipalité, « La Fabrique » et « La Grange à Sons » (anciens établissements Gameiro) n'ont jamais fait l'objet d'un arrêté d'ouverture d'un établissement recevant du public.

Voulant pallier ce non-respect de la réglementation, nous y avons convié la Commission de Sécurité, qui a rendu un avis défavorable.

En application de l'article L123-4 du code de la construction et de l'habitation, nous devons donc procéder à leur fermeture.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) :

Fortes du succès qu'elles ont remporté l'an passé, elles ont repris dès le 8 septembre. Elles sont non obligatoires et toujours gratuites pour les familles, malgré un coût non négligeable pour les finances de la ville.

À l'école des Bassins

Elles se déroulent selon le même calendrier : une ou deux activités par période, selon le temps imparti à chacune d'elles, le mardi pour l'école Brahy, le jeudi pour l'école Bey et le vendredi pour la maternelle.

Grâce au personnel communal et aux bénévoles des associations, une quarantaine d'ateliers différents est ainsi proposée aux enfants à chaque période.

Rentrée sans histoire au sein des écoles publiques de la ville. Le personnel des équipes enseignantes est très stable. Nous accueillons cette année une nouvelle institutrice en maternelle en la personne de Sophie Génin, qui enseignait auparavant à Madonne-et-Lamerey. Les effectifs sont conformes aux prévisions des directeurs. Nos écoles accueillent ainsi 147 enfants en maternelle et 283 en élémentaire.

Les écoles maternelles :

C'est le grand changement de cette rentrée, la fusion des deux écoles maternelles (Bassins et Centre) au sein d'une même entité administrative, sous la direction unique de Christine Millée. Cette suggestion des services administratifs départementaux fut adoptée par la Ville à la suite de l'annonce d'une fermeture de classe à l'école des Bassins, et ce pour éviter une autre fermeture envisageable. Nous avons essayé d'épauler au maximum la directrice dans cette nouvelle fonction qui n'est pas facile à gérer au quotidien. Suite à un courrier circonstancié adressé au Directeur académique des Services de l'Éducation nationale, nous avons ainsi obtenu le 4 septembre un jour de décharge administrative supplémentaire pour la directrice, ce qui lui permettra d'organiser au mieux son travail.

C'est une mesure tout à fait exceptionnelle et qui ne sera pas renouvelée l'an prochain. C'est pourquoi un calendrier de travaux va être mis en place pour réunir au plus tôt les deux structures dans un même bâtiment, en déplaçant l'ALSH « *Le petit Poucet* » qui sera relogé dans d'autres locaux vacants permettant de rapprocher ainsi les deux centres de loisirs. La Commission scolaire élargie aux enseignants sera étroitement associée à ce projet de restructuration.

Divers aménagements furent pris dès cette rentrée pour que les familles n'aient pas à pâtir de ces changements. Nous avons maintenu sur leur lieu de travail les ATSEM auxquelles les enfants étaient attachés. Si un seul site accueille dorénavant les tout-petits (école du Centre), ceux-ci sont pris en charge gracieusement par le personnel de la garderie périscolaire quand leurs parents doivent se rendre sur les deux sites géographiques pour récupérer leurs enfants.

À l'école du Centre

Affaires Sociales

Nous souhaitons mettre en place une séance de sensibilisation à la **prévention routière** sous forme d'une conférence - atelier interactif, d'un diaporama sur le code de la route avec les nouveaux panneaux et d'un quiz individuel, le tout réservé aux seniors. Cette réunion sera programmée courant novembre. Les places étant limitées, merci de vous inscrire.

Contact Madame DEL MARCO au 03 29 37 81 53

Pour nous permettre l'organisation d'un nouveau **marché gratuit**, nous avons besoin de vous. Merci de déposer au CCAS tous les articles en bon état dont vous n'avez plus l'utilité (luminaires, linge de maison, électro- ménager, meubles, vélos). Notre action, qui donne un coup de pouce à nos concitoyens, permet également une prise de conscience de la deuxième vie que l'on peut offrir aux objets usagés.

L'association intergénérationnelle Les Mésanges vous accueille le mardi et le vendredi de 14H à 17H30 pour des activités de tricot, couture, jeux et plus encore (villa Mougenot).

Contact Madame GÉRARD au 03 29 37 18 92.

Le Club de l'Amitié pour les seniors, quant à lui, vous accueille le mardi de 14H à 17H30 pour des jeux de tarot, belote, rami et scrabble. Nombreuses activités conviviales extérieures (loto, voyage, repas dansant...). Possibilité de ramassage si vous avez du mal à vous déplacer (villa Mougenot) .

Contact Madame BION au 03 29 37 26 78 .

Vous avez 65 ans ou plus, vous avez un ordinateur, mais éprouvez des difficultés à vous en servir parce que vous ne savez pas comment faire un téléchargement ou une adresse mail, joindre une photo à un mail, et bien d'autres choses. **Atoutclic** est là pour vous venir en aide : atoutclic88@gmail.com

Venez nous rejoindre à l'ancien collège les :

lundi de 14h00 à 16h00

mardi – jeudi de 17h30 à 19h00

vendredi de 14h00 à 15h30

Maisons Fleuries

Catégorie Maisons mitoyennes

1er prix : M. et Mme MAIGNIAL

Mme MAGNON

Catégorie Bâtiments collectifs

1er prix : Mme TROMBINI

M. VANNEQUE

Catégorie Maisons individuelles neuves

1er prix : M. et Mme GROSSELIN

M. et Mme TROUX - M. et Mme JUNG

Catégorie Maisons individuelles anciennes

1er prix : M. et Mme PERNEL

M. et Mme COLAS

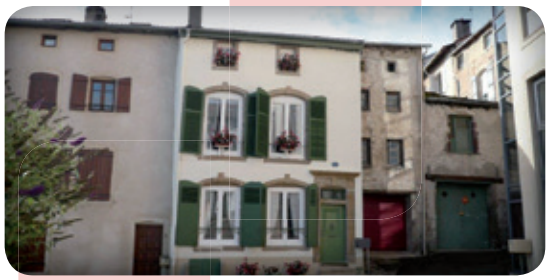

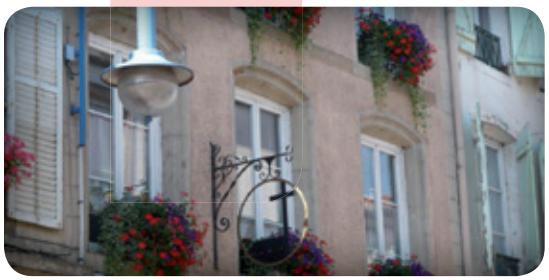

Conseil des Sages
Bilan septembre 2015

Commission « *vitrines* »

Objectifs : Rendre l'artère centrale plus agréable et valoriser les activités de création qui se développent dans la Communauté de Communes.

Modalités : Les propriétaires volontaires autorisent le conseil des sages, sous la responsabilité de la ville de Mirecourt, à utiliser leurs vitrines pour y mettre en valeur les réalisations des acteurs du monde socio-culturel, sportif et scolaire du Pays de Mirecourt.

Bilan d'étape : Trois vitrines ont été réalisées en juillet, quatre autres vont l'être en septembre-octobre. Les propriétaires volontaires et les associations intéressées sont priés de se mettre en contact avec le Conseil des Sages, mairie de Mirecourt.

Commission « *cinéma* »

Le projet de la «*commission cinéma*» est de dynamiser ce lieu de culture populaire. Une de nos propositions consiste à modifier le hall d'accueil, en aménageant cet espace afin d'y exposer les travaux d'artistes locaux et de la Communauté de communes.

Nous suggérons aussi des modifications extérieures afin de mieux communiquer : affichage latéral, éclairage des affiches, affichage en ville...

Nous poursuivrons ces projet si le Conseil des sages et la municipalité adhérent à nos suggestions.

Commission « *jardins* »

La municipalité met gracieusement à votre disposition du terrain pour réaliser le jardin dont vous rêvez peut-être ! Vous pourrez semer, planter ce qui vous convient (légumes, fleurs) et faire de généreuses récoltes qui vous appartiendront. Les jardiniers débutants pourront être guidés pour faire leurs premiers pas.

Si vous êtes intéressés, contactez à la mairie Mme Del Marco au 03 29 37 81 53.

Conseil Municipal des Jeunes

Plus de 14 kilos de stylos usagés récoltés pour aider l'association SOS Prémas

En janvier dernier, Morgane, avec la commission solidarité, a mis en place une collecte de matériel d'écriture usagé destiné à être recyclé. Chaque instrument récupéré rapporte 2 cts d'euros à l'association. En seulement quelques mois, la collecte a permis de rassembler plus de 14 kilos de matériel ! L'opération se poursuit pour cette nouvelle année scolaire.

Un mur d'expression artistique au skate-park

Le CMJ a mis en place un mur d'expression artistique afin de permettre aux jeunes de mettre en avant leurs talents et leur créativité.

Cela permettra d'apporter de la couleur et de la gaieté au skate-park et d'offrir la possibilité d'exercer le « *street art* » à un emplacement dédié à cette pratique tendance et actuelle.

Clément, François-Xavier et Matéo, porteurs de ce projet, nous ont proposé un premier tag pour officialiser ce concept.

Le conseil des jeunes se renouvelle...

Une réunion sera organisée le 31 octobre pour installer le nouveau conseil. Des réinscriptions, des arrivées... C'est parti pour de nouvelles aventures...!

La salle de sport Louis Dervaux

Le Conseil Municipal de Mirecourt a voté, au budget primitif 2015, la rénovation de l'ancien COSEC, la salle Louis Dervaux.

En effet, le poids des ans (construction de 1974) a eu pour conséquences une usure de la toiture qui engendre de nombreuses fuites et une déformation du sol qui rend la pratique des sports délicate et dangereuse. De plus, l'absence d'isolation entraîne un fonctionnement très coûteux et les installations intérieures sont vétustes. Cette salle nécessite aujourd'hui une rénovation complète. 783.000 € vont être investis pour réhabiliter ce bâtiment. Nous déplorons que l'ancienne municipalité ait cru bon de dépenser plus de 80.000€ dans l'étude de faisabilité d'une troisième salle de sport...

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été passé avec le cabinet Bouillon-Bouthier. Nous en sommes au stade de l'avant-projet détaillé et nous pouvons dès à présent vous en présenter les grandes lignes. Les travaux consisteront en un déshabillage complet de l'existant (toiture, revêtement de sol, dallage, électricité, façades translucides, système de chauffage). Pour la suite, 11 lots du bâtiment seront concernés, à savoir : gros oeuvre, désamiantage, charpente - couverture - zinguerie - bardage, menuiserie métallique, menuiserie bois, revêtements de sols sportifs - carrelage - faïences, peintures, chauffage - ventilation, plomberie, électricité et équipements sportifs.

Relooking complet et façade aux couleurs de la ville !

Ce chantier sera réalisé dans une démarche écologique et environnementale. Les efforts porteront sur l'accessibilité, les économies d'énergies (chauffage, éclairage), l'augmentation de la capacité d'accueil du public et des surfaces de stockage, l'amélioration des installations sportives.

Ces travaux débuteront le 03/04/16 et devraient s'achever le 31/10/16, période pendant laquelle la salle sera bien évidemment indisponible.

Une réunion d'information en direction des associations sportives et des écoles utilisatrices aura lieu en mairie le 3 novembre 2015 à 18 h 30, en présence de la commission des travaux /urbanisme et de M. Hervé Mara, adjoint aux sports.

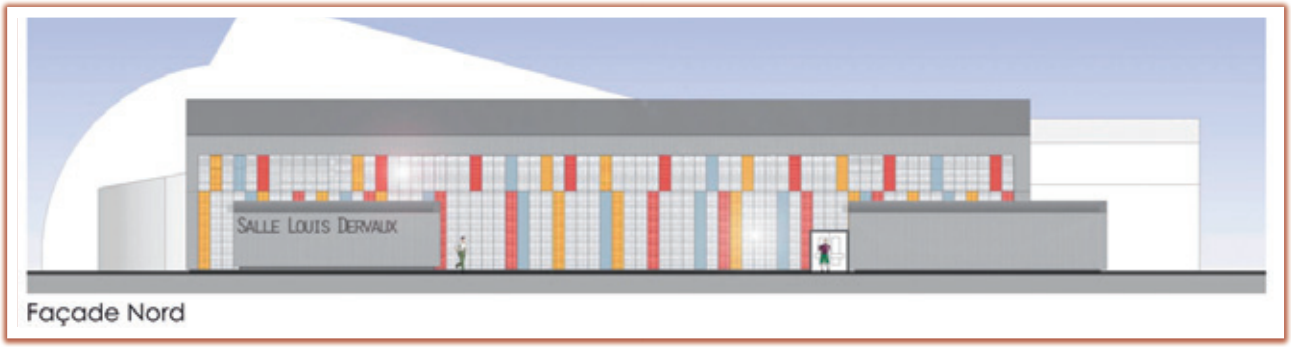

Façade Nord

Zoom sur les Services Techniques

Services Techniques

JM PIERROT

MH ROCHER

E verts
P Mangin
M Clévy
C Dalmaz (contrat avenir)
G Feve
JP Bruot
H Marchand
G Lemoyne

Balayage
F Guervin
F Somny

Stade
C Pinto

Cimetière
H Grandclerc

J VIVIEN
E verts
Propreté
Terrains

Maçonnerie
D Claudon
T Santo (contrat avenir)

Peinture
P Bastien
Q Cladidier (contrat avenir)

Electricité
JM Beteta

Plomberie
L Lamblin

Menuiserie
P Jeannot
JM Dubourg(0,5)

Voirie
J François
P Didier
Y Magnier (0,75)

Mécanique
Y Magnier (0,25)

Piscine
L Florentin

Salle polyvalente
M SESE
JM Dubourg (0,25)

F RAFFENNE
Magasin central
ACMO
Vérif jeux
Petites manutentions
Logiciel bâtiments

Direction: 3
Ateliers:20,5
Annexes 5,5

Total: 29

Budget fonctionnement
259 000.00 €

Budget entretien voiries hors gros travaux
60 000.00 €

Manifestations
2000 h représentant
1.22 temps plein

Manutention de panneaux de police
pour diverses demandes (travaux,déménagement, entreprises etc)
environ 250 h
soit 0.15 temps plein

www.mirecourt.fr

Balayage mécanisé

Semaine 1					Semaine 2					Semaine 3					Semaine 4					Semaine 5				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	3	4	1	2	1	5	6	1	2	1	7	8	1	2	1	9	10	1	2	1	11	3	1	2

Circuit 1
Circuit 2
Circuit 3
Circuit 4
Circuit 5
Circuit 6
Circuit 7
Circuit 8
Circuit 9
Circuit 10
Circuit 11

Urbanisme : L'AVAP

L'enquête publique sur la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et sa transformation en Aire de mise en Valeur du Patrimoine (AVAP) aura lieu du lundi 12 octobre au samedi 14 novembre. Toutes les pièces du dossier seront consultables en mairie aux heures d'ouverture (8 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30) et le commissaire enquêteur sera présent en mairie le lundi 12 octobre, le mercredi 21 octobre et le vendredi 6 novembre de 15 h 30 à 17 h 30 et le samedi 14 novembre de 9 h 30 à 11 h 30.

Vosgelis réhabilite son patrimoine à **Mirecourt !**

Avec près de **1000 logements** répartis sur la commune, Vosgelis loge **30% de la population Mirecutienne**.

Les nouvelles normes en termes de **performances énergétiques**, d'accessibilité ou encore de construction, ont amené Vosgelis à engager des **travaux d'envergure** sur l'ensemble de son patrimoine.

Depuis 2009, la moitié des logements situés sur la commune ont bénéficié de travaux de maintenance. Au programme, travaux d'électricité, isolation thermique extérieure, étanchéité des toitures, remplacement des menuiseries extérieures mais aussi création de parkings, aménagement de la circulation piétonne dans les quartiers, etc.

La maîtrise des charges énergétiques, le confort, le choix des matériaux et le respect des récentes normes d'accessibilité sont plus que jamais les priorités de Vosgelis, qui vise le plus **haut niveau de satisfaction de l'ensemble de ses locataires.**

Vosgelis en Bref...

Créé en 1919, Vosgelis est aujourd'hui le premier OPH de Lorraine avec un parc de 17500 logements sur 112 communes. Vosgelis loge 30.000 personnes, soit près de 8% du département des Vosges. Acteur économique incontournable, Vosgelis emploie 220 salariés et mobilise plus de 800 fournisseurs avec 500 marchés par an. En 2014, l'entreprise a construit 100 nouveaux logements et en a réhabilité 500 dans le département des Vosges.

Quelques exemples de **prix :**

- **4 pièces 68 m2**
  Loyer charges et chauffage compris : 435€
- **3 pièces 57 m2**
  Loyer charges et chauffage compris : 373€

Profitez de nombreux **avantages :**

- 0€ Pas de frais commerciaux
- Loyer payable en fin de mois
- Services technique et de proximité
- Calcul de l'APL sans engagement

Contactez nous !

Agence de Mirecourt
19 rue du Val d'Arol à Mirecourt
mirecourt@vosgelis.fr

☎ 03 29 37 82 11

ENTREPRISE CERTIFIÉE ISO 9001

www.vosgelis.fr

Vosgelis

Votre partenaire résidentiel **en Lorraine**

Courts de tennis

La clôture aux poteaux percés et au grillage corrodé était devenue dangereuse pour les joueurs. 45.000 € ont été nécessaires pour la remplacer, ainsi que les portes d'accès... Nous avons profité de ces travaux pour surélever partiellement le grillage du terrain de jeu mitoyen afin de limiter le nombre de ballons qui atterrissent sur la rue suivis des enfants qui veulent les récupérer.

COSEC (Salle Dervaux)

Voir l'article dans le chapitre Travaux

Animations d'été

Les feux de la Saint Jean se sont déroulés en présence d'une délégation de Bonn-Beuel. Nos invités ont été une nouvelle fois ravis.

Beau succès populaire des animations du 14 juillet.

Le Rallye de la Plaine a été marqué cette année par une épreuve spéciale chronométrée dans les rues de la ville. Cette manifestation, qui a nécessité une forte implication des services de la ville, a remporté un franc succès. Elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions grâce à une préparation et une organisation toutes deux excellentes de la part de tous les membres de l'ASAM.

Stade

La sécheresse de cet été a sérieusement fait souffrir la pelouse. L'arrosage entrepris fin août a aidé à la reprise, mais la pluie attendue était nécessaire. Nous avons dû en suspendre l'usage aussi bien aux footballeurs qu'aux athlètes car nous risquions de ne pas pouvoir la sauver. Le travail des services techniques durant le mois de septembre lui a permis de reverdir.

Vacances scolaires

Retrouvez les activités proposées dans les programmes réalisés par nos moniteurs sportifs

AQUAPHOBIE : Pour la première fois, nous proposons des séances destinées à combattre la peur de l'eau. Elles seront encadrées par un maître nageur et auront lieu les mardi 20, vendredi 23 et samedi 24 octobre de 14 h à 15 h. Inscrivez-vous auprès de Régis Naudin, à la piscine.

Vers un projet culturel de territoire

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Mirecourt propose une grande diversité d'actions culturelles qui pourraient être davantage valorisées dans le cadre de l'élaboration d'un projet culturel de territoire. Les élus souhaitant bâtir un projet cohérent, lisible et durable ont passé commande pour la conception d'un projet à partager entre tous les partenaires du territoire.

La démarche consiste d'abord à établir un état des lieux pour réaliser une cartographie des acteurs locaux impliqués dans le développement culturel et pour permettre à chacun de préciser son projet dans toutes ses dimensions.

Dans un deuxième temps, un diagnostic sera proposé aux élus sur la base de l'analyse des données recueillies qui seront regroupées par secteurs et types d'activités et par publics ciblés. Il servira à préciser comment le projet culturel de territoire s'inscrit dans une dynamique de développement local, participe de l'attractivité du territoire, est un facteur de développement économique et durable, est générateur de cohésion sociale et implique l'ensemble des partenaires du territoire.

La troisième étape consistera à partager ce diagnostic et à valider, en concertation avec les élus et avec l'ensemble des partenaires du territoire, des objectifs prioritaires et les actions associées. Sera également étudiée la faisabilité de la prise de la compétence culture à l'échelle communautaire.

A l'issue de cette démarche, le territoire serait ainsi porteur d'un projet à décliner sur trois ans (2017-2019) pour lequel les soutiens des autres collectivités (Etat, Région et Département) pourront être sollicités.

Plus de 300 personnes pour « *la balade instrumentale* », « l'après-midi du patrimoine » et « l'après-midi des savoir-faire »

275 enfants aux animations jeune public
15 adolescents aux deux ateliers d'été 850 personnes pour la visite de l'atelier du musée

1840 visiteurs à la Maison de la Musique mécanique et de la Dentelle, dont 67 % avec le Pass musée

Plus de 2500 visiteurs au musée (+ 5% par rapport à 2014)

91 % de visiteurs français, Lorrains en tête

9 % de touristes étrangers, en majorité Belges et Hollandais

L'école de musique a fait sa rentrée et prépare activement sa participation aux rencontres internationales de musique de Mirecourt.

L'école de musique accueille cette année près de 200 élèves dont 65 % de Mirecurtiens et 35 % d'habitants des communes environnantes. On note un taux de réinscription de 80 %.

Un élève sur deux pratique un instrument à cordes, c'est une particularité de Mirecourt. La pratique collective (chant, ensemble, orchestre) est également fortement développée, des plus petits aux plus grands niveaux. Elle se déroule dans un auditorium rénové pendant l'été par les Services techniques de la Ville.

L'ensemble cordes de l'école participera aux Rencontres Internationales de Mirecourt qui auront lieu du 9 au 15 novembre. Au programme, entre autre, un concert exceptionnel cordes frottées - cordes pincées est proposé le vendredi 13 novembre à 20 h 30 au Cinéma Rio avec la participation de tous les professeurs cordes de l'école de musique accompagnés par les 8 artistes internationaux invités par l'association JMF de Mirecourt. Le programme complet des Rencontres est à découvrir sur http://rencontresmusicalesmirecourt.e-monsite.com/)

Enfin, une résidence avec le compositeur Claude Henry Joubert est en cours de réflexion : atelier d'écriture, création, conférence, travail en direction des professeurs et des élèves... un projet en cours d'élaboration qui vous sera bientôt communiqué.

A la médiathèque, quelques changements et un programme d'animations varié

A partir du 1er octobre, compte tenu de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, les secteurs jeunesse et ludothèque seront désormais fermés au public le mercredi matin, afin d'accueillir les enfants et leurs enseignants.

La médiathèque sera également fermée au public le jeudi après-midi pour permettre à l'équipe de préparer l'accueil des enfants des NAP (nouvelles activités périscolaires), les animations et toutes les nouveautés pour le plaisir des petits et des grands.

Côté ludothèque, il sera désormais possible d'emprunter, durant les «*petites vacances*», des jeux à emporter à la maison (modalités à découvrir sur place). Côté bibliothèque, le prêt pour les adultes passera à 2 DVD par personne (au lieu de 1) et 4 CD par personne (au lieu de 2).

Retrouvez toutes les animations de la médiathèque, pour les petits et les grands, sur l'agenda mensuel et sur le site de la ville.

Afin de répondre aux nouvelles normes d'accessibilité dans les salles de cinéma, le système Doremi Fidélio a été installé au Cinéma Rio. Il propose deux options, l'une pour les personnes malentendantes qui amplifie le son envoyé en salle, l'autre pour les personnes malvoyantes avec audiodescription pour situer les actions. Les deux options peuvent être proposées simultanément. Tous les films n'étant pas cryptés pour les personnes malvoyantes ou malentendantes, un symbole sera apposé sur les affiches des films accessibles.

Le cinéma s'équipe pour l'accueil des publics malentendants et malvoyants

Retrouvez tous les films en salle sur le programme hebdomadaire, sur le site de la ville, sur la page Facebook, sur le panneau lumineux et sur votre quotidien régional.

Le 20 novembre prochain, une journée dédiée à l'histoire de la facture instrumentale à Mirecourt

Pendant un an, un certain nombre d'archives, issues en particulier de fonds privés, ont été collectées, rassemblées, classées et sont prêtes à dévoiler leur témoignage. Ces archives inédites renferment une partie importante de l'histoire récente de la lutherie à Mirecourt, entre le déclin implacable des ateliers et des usines et le renouveau des années 1980-1990.

JOURNÉE D'ÉTUDE
les SOURCES de L'HISTOIRE de LA LUTHERIE
10H00 > 12H00
14H00 > 18H00
20
NOV.
ESPACE FLAMBEAU
MIRECOURT
Proposée par les Amis du Vieux Mirecourt-Regain, le Musée de la Lutherie et de l'Archèterie françaises et les Archives Départementales des Vosges

La journée d'étude, organisée conjointement par les Amis du Vieux Mirecourt-Regain, le Musée de la lutherie et de l'archèterie françaises et les Archives départementales des Vosges, soutenue par la Ville de Mirecourt et la Communauté de communes du pays de Mirecourt, se propose donc de revenir sur les différentes sources de cette longue histoire de quatre siècles et sur la façon dont chacune d'entre elles permet d'écrire une partie de ce récit. Des interventions pluridisciplinaires permettront d'envisager de nouveaux champs pour la recherche sur l'histoire de la facture instrumentale au regard notamment des typologies d'archives exhumées... Entrée libre, Espace Flambeau de 10h à 12h et de 14h à 18h

Grâce à un soutien du Ministère de la culture et de la communication, les archives de la lutherie sont également disponibles en lignes sur : www.archives-lutherie-mirecourt.fr

1915... Cette année voit la fixation du front de la Première Guerre mondiale qui passe ainsi d'une guerre de mouvement à une guerre de tranchées. C'est aussi l'année qui voit les premiers bombardements aériens de civils, les premières utilisations de gaz toxiques, les débuts de la guerre sous-marine... Sur le front, c'est l'échec de l'offensive française en Artois, la bataille des Flandres, les combats de l'Hartmannswillerkopf et du col du Linge dans les Vosges, les batailles de Champagne...

Le 11 novembre prochain, pour honorer tous les poilus mirecurtiens décédés lors de ce conflit, nous avons choisi de rendre hommage aux quatre frères Ugazio qui sont tombés face à l'ennemi, les trois premiers en 1915 et le dernier en 1916.

Georges UGAZIO - Né en 1897, il est facteur d'archets à Mirecourt. Il devance l'appel, s'engage dans le 17e bataillon de chasseurs à pied et combat en Artois. Il est tué le 20 mars 1915, sur la colline de Notre-Dame de Lorette, il n'a pas encore 18 ans... Georges repose dans la nécropole nationale de la Targette, à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais).

Émile UGAZIO - Né en 1890, il est boulanger à Saulxures-lès-Vannes (54). À la mobilisation, il est caporal au 346e Régiment d'Infanterie. Il combat dans la Meuse, puis au Bois-le-Prêtre, près de Pont-à-Mousson, où il est tué le 1er avril 1915. Émile est inhumé dans la nécropole nationale de Montauville (54).

Louis UGAZIO - Né en 1885, il est ébéniste à Nancy et père d'une petite fille. Il est incorporé au 79e R.I. dans la compagnie de mitrailleuses. Il prend part aux combats du Grand Couronné devant Nancy, puis participe à la bataille des Flandres avant de gagner l'Artois où il est tué à Neuville-Saint-Vaast, à quelques kilomètres de la tombe de son frère, le 21 mai 1915. Georges et Louis figurent côte à côte sur l'Anneau de la Mémoire du mémorial international de Notre-Dame de Lorette.

Léon UGAZIO - Né en 1881, c'est l'aîné de la famille. Il s'est engagé dans l'armée coloniale et sert au Tonkin. Son régiment, le 23e Régiment d'Infanterie coloniale, participe aux premiers combats dans la Marne, puis dans l'Aisne et la Somme, et à nouveau dans la Marne. Il passe sous-lieutenant en septembre 1915. Puis c'est de nouveau la Somme où il est tué le 20 juillet 1916. Sentant sa mort inéluctable, il écrit à sa mère quelques jours avant : « *Bon courage, chère mère, supporte sans défaillance le malheur qui te frappe et tu seras récompensée. Adieu donc à vous tous, vous mes petites sœurs qui avez été privées si jeunes de tout bonheur. Adieu mes chers beaux-frères, sur lesquels je compte pour aider et venir au secours de celle qui supporte tant de malheurs. J'espère que vous aurez pitié et que mes vœux seront exaucés. Adieu, mes petits neveux et nièces que j'ai à peine connus. Adieu enfin à tous qui m'êtes chers et pour qui je fais des vœux de bonheur !*

Adieu donc à tous, je vous quitte avec regrets, mais je meurs en brave, comme mes trois autres frères, pour la plus grande France et surtout pour la liberté. » Léon repose dans la nécropole nationale de Lihons (Somme).

Dessin de Henri Dolmaire – 1915 avec l'aimable autorisation de Maryse Bernard - Dolmaire

Portfolio

Brocante du Faubourg St Vincent

Pompiers à l'honneur

« Lettres de poilus » au Musée de la lutherie

Bal du 14 juillet

Braderie des commerçants

Exposition des Lez'arts

Commémoration e la libération de Mirecourt

Bourse de la musique mécanique

Deuxième Jazz Night

Concert Guitarogato

Festival « Coup de théâtre »

Feux de la St Jean

Nouvelle organisation territoriale de la République (#NOTRe)

Une organisation territoriale **plus lisible, plus efficace, plus rationnelle,** tels sont les trois objectifs de la loi #NOTRe :

- *aux régions, le développement économique pour mener le combat pour l'emploi et l'aménagement stratégique du territoire.*
- *aux départements, la cohésion sociale et la solidarité.*
- *aux intercommunalités renforcées, l'action de proximité et les services à la population à l'échelle des bassins de vie".*

Premier aspect essentiel : **la suppression de la clause de compétence générale des régions et des départements.** À ce titre, **les régions seront responsables de la stratégie d'aménagement du territoire et du développement économique.** Elles détiendront seules la compétence pour définir les régimes d'aides aux entreprises. Elles seront également en charge des mobilités, les compétences des départements en matière de transports interurbains et de transports scolaires leur étant transférées.

Second élément : **les conseils départementaux**, aux missions particulièrement importantes dans les territoires ruraux et de montagne, sont confortés dans leur rôle de **garant de la solidarité** territoriale et humaine. Les conseils départementaux demeurent ainsi pleinement responsables des compétences de solidarité qu'ils assurent aujourd'hui, notamment en faveur des personnes âgées, des familles et des personnes en situation de handicap.

Troisième élément : **les intercommunalités.** Celle du Pays de Mirecourt a un peu devancé les dates réglementaires. Elle a adopté un certain nombre de **compétences nouvelles** qu'elle exercera au 01/01/2016 :

- l'assainissement (collectif et non collectif)
- la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- la gestion et l'entretien des équipements sportifs (piscine, gymnases à Mirecourt, stades à Hymont, Poussay et Mirecourt, tennis à Mattaincourt)

Des compétences dont la transversalité n'échappera à personne.

Bien entendu, la CCPM continue à veiller sur le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la petite enfance (à travers la gestion de la crèche) et la collecte des déchets.

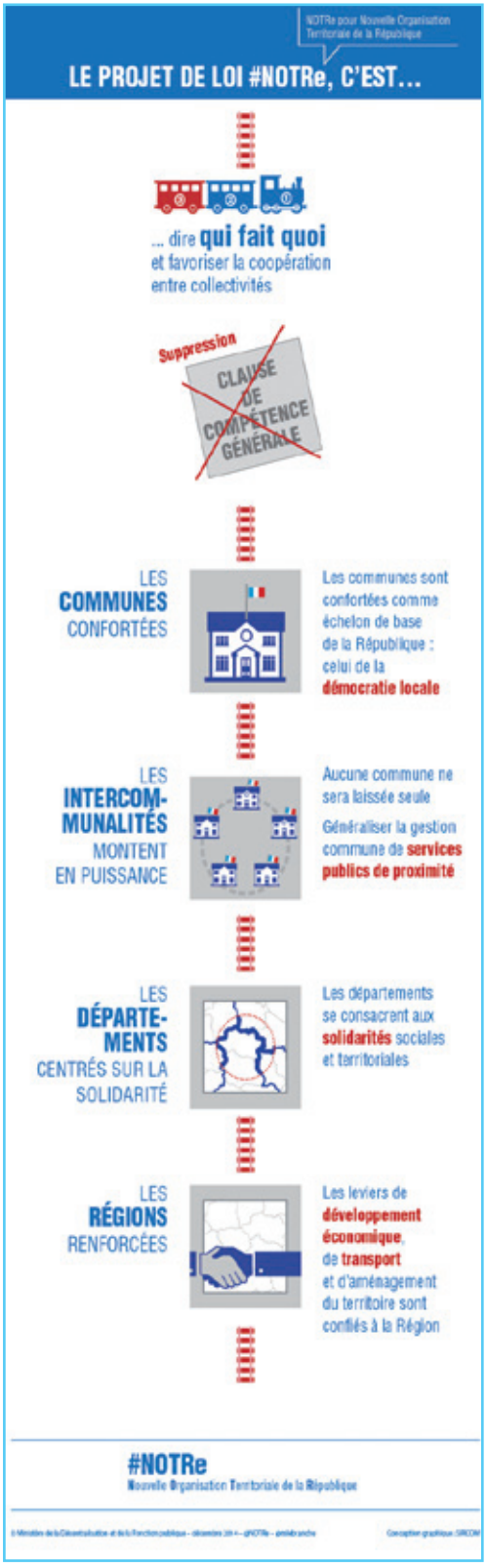
LE PROJET DE LOI #NOTRe, C'EST...
... dire qui fait quoi
et favoriser la coopération
entre collectivités
Suppression
CLAUSE DE COMPÉTENCE GÉNÉRALE
LES COMMUNES CONFORTÉES
Les communes sont confortées comme échelon de base de la République : celui de la démocratie locale
LES INTERCOMMUNALITÉS MONTENT EN PUISSANCE
Aucune commune ne sera laissée seule
Généraliser la gestion commune de services publics de proximité
LES DÉPARTEMENTS CENTRÉS SUR LA SOLIDARITÉ
Les départements se consacrent aux solidarités sociales et territoriales
LES RÉGIONS RENFORCÉES
Les leviers de développement économique, de transport et d'aménagement du territoire sont confiés à la Région
#NOTRe

Charte de la page Facebook de la ville de Mirecourt

Tout commentaire ou contenu est le bienvenu sur la page Facebook de la ville de Mirecourt. Toutefois, cette charte nous semble nécessaire afin que cette page puisse continuer à être un lieu d'échange sympathique et agréable pour tous.

Si nous estimons qu'une publication est non conforme à la loi française ou à notre charte de bonne conduite, nous nous réservons le droit de supprimer le commentaire ou le contenu sans préavis.

INTERDICTIONS LÉGALES :

• La publicité et le prosélytisme : annoncer un événement est possible, mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.

• Les commentaires racistes, xénophobes, homophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.

L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE :

• Soignez votre langage, exprimez-vous dans un français clair et évitez les jargons, argots et autres langages SMS.

• Evitez les hors sujets qui entrainent une dévalorisation de la conversation. Se concentrer sur le thème de la discussion en cours permet des échanges évolutifs.

• Exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne seront pas tolérées sur la page.

• Ne cherchez pas le conflit. Les règlements de compte, provocation ou acharnement sur une même personne ne seront pas tolérés, même en l'absence d'insulte.

• Respectez la vie des autres, ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille) ou à celle d'un tiers sans son accord.

• Les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant gratuitement la municipalité, les élus ou les agents.

Cette page n'est en aucun cas un outil à vocation politique.

La surenchère des propos malveillants ou interdits par cette charte, une attitude négative répétée visant les amis de la page, vos élus ou encore les services publics peuvent nous amener au bannissement de la personne en cause.

Il ne s'agit pas ici de restreindre l'usage de Facebook ou d'atteindre à la liberté d'expression des utilisateurs, mais plutôt de garder un cadre enrichissant et sympathique pour la page de la ville de Mirecourt.

Texte de l'opposition

L'ANARCHIE DE L´ECLAIRARAGE PUBLIC : POLITIQUE DE BOUTS DE FICELLE ET DE BOUTS DE CHANDELLE !!!!!

Cette été nous avons dénoncé par voie de presse l'incohérence entre une décision prise par la majorité municipale à savoir d'éteindre de 2h à 4h du matin les rues de la ville, et ce qui s'est réellement passé.

Ainsi vous avez pu constater que certains quartiers étaient plongés dans le noir à partir de 2h du matin et le restaient jusqu'au lever du jour, alors qu'aucune information n'a été donnée aux habitants des rues concernées.

Les réponses faites à vos demandes se révélaient parfois fantaisistes voir mensongères : « *Sans doute une panne Générale", alors que la rue d'à côté était restée éclairée. Comment envisager de mettre sérieusement en application la charte « voisins vigilants»* signée avec la gendarmerie dans de telles conditions.

La presse d'ailleurs à relaté une recrudescence de la délinquance et des cambriolages dans notre cité ces derniers mois. La majorité dit être vigilante sur la sécurité mais elle annonce qu'un poste d'agent de police va être supprimé.

Quant à la prise en charge de la jeunesse, la majorité, depuis son élection supprime les activités pour les jeunes :

- Suppression des ateliers danse, du mini basket et depuis 01 septembre suppression de l'école de natation, du badminton et des ateliers arts plastiques tant appréciés de tous. Toutes ces activités municipales étaient gratuites ou soumises à une cotisation plus que modeste, permettant à tous d'avoir accès au sport ou à la culture.

Ne parlons pas des aménagements des stationnements qui ont été réalisés sans concertation ni réunion de la commission accessibilité. On a vu apparaître des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, mais et c'est bien dommage, elles ne sont pas aux bonnes dimensions donc pratiquement inutilisables par les personnes concernées. Suite à notre intervention et après avoir été interpellés par des familles en situation de handicap un dossier a été monté, présenté à la presse et envoyé à la mairie, la réponse de la municipalité ayant été plus que irrespectueuse envers ces personnes, « *si ça ne vous plait pas on les supprimera*».

Tous ces faux pas auraient pu être évités si la majorité actuelle prenait soin d'écouter et d'entendre vos demandes. Mais les réunions de quartiers promises depuis 19 mois n'ont toujours pas eu lieu, malgré nos demandes. La municipalité continue de clamer qu'elles DEVRAIENT voir le jour....

Patrice Jamis, Corinne Somny, Patrice Fy, Patrick Citoyen, Pascale Dubuc

www.mirecourt.fr

Rencontrer, informer, débattre, inventer, participer, s'entraider

Les conseils citoyens de Mirecourt seront lancés en novembre 2015 sous la forme de 4 conseils correspondant aux 4 secteurs électoraux de Mirecourt. Ces réunions seront ouvertes à tous et particulièrement aux électeurs de chaque quartier qui auront un droit de vote sur les consultations.

Calendrier :

Voici le calendrier des conseils de novembre qui auront tous lieu de 20 h à 22 h :

Conseil OUEST (Ville haute, Murget...) le vendredi 6 novembre à l'école Joseph Bey

Conseil SUD (Neuf Moulin...) le vendredi 13 novembre à la Bonbonnière

Conseil EST (Faubourg St Vincent...) le vendredi 20 novembre à la Maison des Pampres

Conseil CENTRE NORD (Centre ville, Val d'Arol, Ville basse...) le vendredi 27 novembre à l'Ecole Brahy

Chaque conseil citoyen sera animé par des représentants du Conseil municipal qui seront les référents de votre quartier. Ils ont pour mission de construire l'ordre du jour à partir des remarques et des propositions des citoyens de chaque secteur.

Ces instances sont bien entendu l'occasion de vous présenter les projets et bilans municipaux.

CONSEILS CITOYENS

Ce sont aussi, et avant tout, des instances visant à faire émerger des propositions, des idées, des projets citoyens.

Les propositions les plus pertinentes, qui auront été priorisées par les citoyens eux-mêmes (vote interne), seront soumises aux services municipaux pour une étude de faisabilité financière, logistique ou réglementaire, puis soumises aux commissions municipales pour être étudiées avant d'être votées en Conseil municipal.

Et bien sûr, les propositions retenues et validées seront suivies par vos représentants et des points d'étape vous seront présentés à chaque conseil, ainsi que sur les différents supports de communication de la Ville.

Plus d'informations :

Plus d'informations :

www.mirecourt.fr

rubrique Vie Citoyenne / Conseils Citoyens